



Modalités d'inscription - Séjour « Ski Ados » 2026

du 09 au 13 février à Samoëns

Public concerné :

Le séjour « ski ados » s'adresse aux adolescents :

- âgés de 11 à 15 ans (à partir du collège)
- domiciliés en priorité sur le territoire de la Veyle

Documents obligatoires AVANT l'inscription : à retourner à secretariatjeunesse@cc-laveyle.fr

- Fiche Famille 2025 - 2026
- N° d'allocataire CAF ou justificatif si hors département de l'Ain ou si MSA
- Justificatifs d'aides CE

sans ces documents, vos demandes de réservations ne pourront pas être validées par le service Jeunesse.

Dates d'inscriptions

Les inscriptions seront ouvertes sur le « Portail Familles » à partir du Lundi 15 décembre 2025 dès 9h00 (jusqu'au vendredi 23 janvier 2026 – 17h00).

Tarifs

| Quotients Familiaux | Tarifs | Aide VACAF* | Tarifs après déduction aide VACAF |
|----------------------------------|--------|-------------|-----------------------------------|
| De 0 à 500 € | 220 € | - 150 € | 70 € |
| De 501 à 765 € | 220 € | - 75 € | 145 € |
| De 766 à 850 € | 240 € | - 75 € | 165 € |
| De 851 à 1000 € | 240 € | | |
| De 1001 à 1300 € | 320 € | | |
| De 1301 à 1500 € | 340 € | | |
| De 1501 à 2500 € | 450 € | | |
| De 2501 à 3000 € | 500 € | | |
| De 3001 à 9998 € | 550 € | | |
| De 9999 à plus et Extérieurs CCV | 600 € | | |

* sous réserve de modification des aides VACAF 2026

Ces tarifs tiennent compte des participations de la CAF et de la CCV. Les familles qui ne donnent pas les informations concernant leur QF ne peuvent prétendre à une tarification modulée.

Modalités de règlement du séjour

Le paiement doit être effectué, dès réception de la facture et avant le début du séjour. Possibilité de règlement échelonné (contacter le service jeunesse).

Aides déductibles des tarifs : participation des communes, participation des Comités d'Entreprise.

Moyens de règlement acceptés : Chèque, Espèces, Chèques vacances ANCV, Paiement en ligne TIPI (via Portail Familles) – **PRENDRE R.V avec le service pour les paiements en ESPECES et ANCV**